

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2017 A 20H00**

PRESENTS : Walter GARCIA, Jean-Pierre PARONNEAU, Sabine JAMONEAU, Micheline SIMONNEAU, Francis VRIGNAUD, Laurent ROUFFET, Raphaël CLAUDE, Fabrice FERRY, Myriam CHAGNAUD, Colette PARONNAUD, Jacky ALBERT.

ABSENTS EXCUSES : Lisbeth BARIL-KAMTCHOP, Véronique BOULANGER, Tanguy VERSIER.

ABSENTE REPRESENTEE : Nathalie MEGE par Myriam CHAGNAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Myriam CHAGNAUD.

~~~~~

**En début de séance, le Capitaine GELINEAU, commandant la Brigade de Gendarmerie de Surgères, interviendra pour présenter ce qu'est la Participation Citoyenne.**

Monsieur le Maire demande à chaque élu de se présenter aux Capitaine GELINEAU et Major HIZEMBERT.

Le Capitaine GELINEAU commandant la Communauté de Brigades de Surgères et Aigrefeuille présente ce qu'est la Participation Citoyenne.

1/ De quoi s'agit-il ?

- Une démarche partenariale et solidaire
  - Associer les élus et la population à la sécurité de leur environnement
  - Associer et non pas se substituer à l'activité de la gendarmerie
  - Compléter la gamme existante des outils à la prévention de la délinquance

Depuis 2011, ce dispositif s'est développé dans 1 267 communes dans 64 départements.

2/ Où ?

- Dans les quartiers et les zones de résidence

3/ Quoi ?

- Un cadre défini par un protocole dont la lecture est soumise au Procureur de la République. Signature tripartite entre la Préfecture, la Commune et la Gendarmerie.

Ce dispositif regroupe des référents (sur le principe du volontariat). Ce sont des résidents de la commune qui prennent le temps de veiller sur les voisins (vacances ...), de noter les « choses » inhabituelles.

Le rôle du Maire : mise en œuvre de l'animation du dispositif.

Le rôle des Référents : sensibilisation au phénomène de la délinquance (prévention, surveillance, ramassage du courrier ... et signaler tout évènement inhabituel à la gendarmerie).

Monsieur le Maire remercie les Capitaine GELINEAU et Major HIZEMBERT de la présentation de ce dispositif et précise au conseil municipal que ce dispositif fera l'objet d'une décision ultérieurement.

~~~~~

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal et demande s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- **Dépenses d'investissement avant le vote du budget**
- **Demandes de subventions**
 - MFR de St Germain de Marencennes
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- **Fonds d'amorçage 2016-2017**

MARCHÉ

- **Construction d'une chaufferie bois**
 - Lot n° 2 – Avenant n° 1

ENVIRONNEMENT

- **Vente d'une parcelle cadastrée section AB n° 913**
 - o Détermination du prix
 - o Acte notarié
- **Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 306**
 - o Détermination du prix
 - o Acte administratif

PERSONNEL

- **Modification de la durée hebdomadaire de travail**
 - o **Suppression d'un poste d'adjoint technique à 20/35^{ème}**
 - o **Création d'un poste d'adjoint technique à 24/35^{ème}**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

- **Nomination d'un conseiller municipal aux commissions**
 - o **Environnement**
 - o **Urbanisme**

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, relatif au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits ouverts au budget primitif et supplémentaire 2016 est de 883 586.56 €

Le montant du capital des emprunts remboursés en 2016 s'élève à la somme de 65 500.00 €.

Le montant à prendre en compte est 874 992.48 € (883 586.56 € - 65 500.00 €).

Le quart pouvant être prise en compte pour les dépenses d'investissement 2016, avant le vote du budget, s'élève à la somme de 204 521.64 €.

Monsieur le Maire propose de provisionner certaines sommes :

- Voirie	20 000.00 €
- Place de Petit Bois	60 000.00 €
- Mairie	11 000.00 €
- Groupe scolaire	10 000.00 €
- Chaudière à granulés	100 000.00 €
Soit un total de	201 000.00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, accepte de provisionner les sommes détaillées ci-dessus, pour face au paiement de certaines factures d'investissement, avant le vote du budget 2017.

Demands de subvention – MFR de Saint Germain de Marencennes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rôle de la MFR, renforcé par une actualité tragique, s'oblige à transmettre à leurs élèves des valeurs fondamentales telles que la citoyenneté, le civisme et le vivre ensemble. C'est dans cet objectif principal qu'un voyage d'étude exceptionnel au Cambodge sera organisé au mois de mars prochain avec 22 élèves de Bac professionnel CGEA (Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole) dont fait partie un jeune de la commune.

Les familles contribuent financièrement à ce projet, l'ensemble des jeunes réalise des actions permettant de financer ce voyage (loto...)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la MFR sollicite une aide financière de 150.00 € pour l'élève scolarisé dans leur établissement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le montant accordé jusqu'à maintenant aux enfants de la commune scolarisés en collège est de 50.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de verser à la MFR de St Germain de Marencennes la somme de 50.00 €.

Demandes de subvention – Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le campus des métiers accueille, au cours de la présente année scolaire, 4 apprentis de notre commune.

En leur apportant une qualification, un diplôme et une expérience en entreprise, l'apprentissage constitue un formidable moyen d'insertion professionnelle.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a sollicité, en 2016, la somme de 45 €/apprenti.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

Fonds d'amorçage 2016 - 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :

- la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015,
- le montant attribué par enfant scolarisé est de 50.00 €,
- qu'un acompte est normalement versé au cours du 4^{ème} trimestre 2016,
- que le solde est versé normalement au cours du 1^{er} trimestre 2017 et s'appuie sur les effectifs d'élèves scolarisés à la rentrée de l'année scolaire en cours (2016-2017) soit 111 élèves.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'acompte n'a toujours pas été versé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser à l'association l'Ilot Vacances un montant représentant 80% du fonds d'amorçage soit la somme de 4 440.00 € (111 x 50€ x 80%). Le solde s'appuiera sur les effectifs d'élèves scolarisés à la rentrée scolaire 2016-2017 établis par la dernière enquête annuelle DEPP-DGESCO.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'effectif constaté à la rentrée 2016 était de 111 élèves.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de verser, au centre de loisirs l'Ilot Vacances, la somme de 4 440.00 € représentant 80% du fond d'amorçage correspondant à l'effectif constaté à la rentrée scolaire 2016 x 50 € par élève,

MARCHÉ

Construction d'une chaufferie bois – Lot n°2 – avenant n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché relatif au lot n° 2 - Gros œuvre nécessite un avenant.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PARONNEAU.

Monsieur PARONNEAU informe l'assemblée des points qui justifient cet avenant :

- l'étude de sol a fait apparaître un sol argileux ce qui nécessite que les fondations soient renforcées : 2 785.15 € HT
- le bureau de contrôle a refusé que le nouveau bâtiment s'appuie sur l'existant, il a donc fallu construire une poutre sur toute la longueur pour soutenir le mur qui va recevoir la toiture : 1 078.94 € HT
- l'étude réalisée pour la répartition des charges sur les murs de la structure du silo pour stocker les granulés a été mal faite. Le maçon a donc réalisé une nouvelle étude. Le renforcement de la structure : 2 958.42 € HT

Le montant total de l'avenant est de 6 822.51 € HT.

Monsieur PARONNEAU informe l'assemblée qu'il doit suivre attentivement les travaux pour que ceux-ci soient réalisés correctement. La mise en route de la chaudière se fera vers le 20 février prochain.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de conclure avec l'entreprise attributaire du marché relatif au lot n°2 l'avenant n° 1 d'un montant de 6 822.51 € HT.

ENVIRONNEMENT

Vente d'une parcelle cadastrée section AB n° 913 – Détermination du prix – Acte notarié

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société des Fêtes déménage dans une partie de la Maison Bourget afin d'y stocker, dans de bonnes conditions, tout leur matériel. Le local actuel rue de la Poste, qui est en mauvais état, peut être cédé.

Une estimation avait été demandée aux Domaines en 2013.

La parcelle cadastrée AB n° 913 d'une superficie de 217 m² a été estimée à la somme de 11 000.00 €, dont :

- Un bâtiment fermé à l'étage d'une superficie de 24 m²
- Une dépendance d'une superficie de 26 m² (à usage de garage)
- Une dépendance d'une superficie de 27 m² (à usage de cave)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais notariés restent à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de procéder à la vente de la parcelle cadastrée section AB n° 913 pour un montant de 11 000.00 €.

Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 306 – Détermination du prix – Acte administratif

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'initialement il avait été prévu que les deux lotissements (rue des Jonquilles et rue des Primevères) soient réunis. Pour ce faire, il suffirait d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A n° 306.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la séance du 13 décembre dernier au cours de laquelle il a été décidé de prolonger le chemin jusqu'à l'intersection du Chemin de la Rondée. Cela représente 100 ml/3 m de large.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés pour le bornage du futur chemin piétonnier.

La SAFER a été contactée afin de purger le droit de préemption de la partie de ladite parcelle.

Monsieur le Maire propose un montant de 5.00 € du m² (le montant étant très bas, les Domaines n'ont pas besoin d'être consultés), la parcelle étant en zone agricole.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 306 pour un montant de 5.00 € le m².

PERSONNEL

Modification de la durée hebdomadaire de travail – Suppression d'un poste d'adjoint technique à 20/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique à 24/35^{ème}

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du nouveau fonctionnement de la restauration scolaire et l'ouverture de la 3^{ème} classe, des modifications ont été apportées à plusieurs postes. La durée hebdomadaire de trois postes a déjà été augmentée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dernier poste est concerné :

- Un poste à 20/35^{ème} passerait à 24/35^{ème}

Tous les agents qui travaillent ainsi au niveau de l'école et de la cantine ont le même quota d'heures de travail hebdomadaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Technique Paritaire, réuni le 2 décembre dernier, a émis un avis favorable sur la modification de la durée hebdomadaire proposée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide d'accepter la modification de la durée hebdomadaire de travail du dernier poste à 20/35^{ème}.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

Nomination d'un conseiller municipal aux commissions Environnement et Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Véronique BOULANGER a démissionné de deux commissions intercommunales :

- Environnement
- Urbanisme

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des élus intéressés par ces deux commissions.

Messieurs Laurent ROUFFET et Jacky ALBERT souhaiteraient siéger, respectivement, aux commissions intercommunales Environnement et Urbanisme.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de nommer Messieurs Laurent ROUFFET et Jacky ALBERT respectivement aux commissions intercommunales Environnement et Urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

D I A

- un bien sis, 7 route de Péré appartenant à M. et Mme DROUILLARD Francis
- un bien sis Les Prés derrière le Bois appartenant à M. et Mme BARIL Guy
- un bien sis Les Epinailles et les Prés derrière le Bois appartenant à Mme MOQUET Jeannine
- un bien sis Les Prés derrière le Bois appartenant à Mme LUNEAU Edmonde

CENTRE D'ANIMATION CANTONALE

Madame Colette PARONNAUD informe l'assemblée que la Fête du CAC se déroulera à la salle municipale de St Germain de Marencennes le vendredi 27 janvier prochain à 19h.

ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017. Les élections législatives, quant à elles, auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Le Maire,

Walter GARCIA